

Qu'est-ce qui vous a amené à la Revue fiscale, Wolfgang Maute?

*Wolfgang Maute répond à nos questions – pas forcément techniques
– dans le Rendez-vous.*

février 2026



Ce texte est une **traduction automatique révisée** de l'article original en allemand. Changez les paramètres de langue pour lire l'article original en allemand. Vous ne voulez pas manquer un article en français? Abonnez-vous à notre newsletter.

Inscription à la newsletter

Qu'est-ce qui vous a amené au droit fiscal, respectivement à l'objectif professionnel de devenir conseiller fiscal?

Les cours sur le droit fiscal donnés à la HSG par le professeur Cagianut étaient très intéressants, car il pouvait puiser dans une riche expérience pratique, notamment de l'époque où il dirigeait une administration fiscale. Il était donc clair pour moi que, si j'atteignais la moyenne de notes nécessaire, je rédigerais une thèse de doctorat relevant du droit fiscal.

Quel était le thème de la thèse?

L'égalité de traitement en matière de prestations appréciables en argent fournies par les sociétés anonymes et les sociétés coopératives. Au milieu des années 80, le traitement des bons de coopératives, des libéralités provenant du pour-cent culturel Migros et autres sujets similaires, constituait une thématique d'actualité.

Comment s'est déroulée votre entrée dans la vie professionnelle?

Mes deux directeurs de thèse, Cagianut et Höhn, étaient d'avis qu'il fallait travailler en parallèle de la rédaction de la thèse de doctorat. Par hasard, un poste de stagiaire à l'administration fiscale de Thurgovie était alors ouvert, et le Professeur Höhn me l'a recommandé. Avec le recul, ce fut une chance, car j'ai ainsi trouvé un accès pratique au droit fiscal.

A l'administration fiscale de Thurgovie, vous êtes devenu chef du service juridique. Comment avez-vous interprété cette fonction?

Il m'a toujours tenu à cœur que l'administration et les conseillers disposent des mêmes armes en matière de pratique du droit fiscal.

Comment avez-vous concrétisé cela?

Une étape importante a sans doute été la rédaction, en 1989, d'un commentaire sur le droit fiscal thurgovien, dans lequel j'ai exposé la pratique de l'administration fiscale du canton de Thurgovie. En outre, j'ai souvent été conférencier auprès de différents organisateurs de séminaires fiscaux.

Par la suite est également paru l'ouvrage «impôts et assurances», que j'ai rédigé avec mon collègue Martin Steiner, de l'administration fiscale zurichoise. Nous y avons publié de nombreuses questions relatives aux 2^e et 3^e piliers. Pour mémoire la LPP a été introduite en 1985, mais en raison du système alors en vigueur de

taxation fondée sur les années antérieures (avec un décalage de deux ans), elle n'est réellement devenue un sujet central qu'à partir de 1987.

Qu'est-ce qui vous a conduit à la Revue fiscale?

En raison de mes nombreuses publications et activités de conférencier, on m'a d'abord sollicité comme membre du comité de rédaction. À la suite du départ de mon prédécesseur, Heinz Weidmann, une réorientation s'imposait.

Comment avez-vous orienté la RF?

J'ai essayé de couvrir tous les domaines du droit fiscal, mais aussi d'examiner les autres taxes, en particulier le droit des assurances sociales. La RF devrait fournir à fiduciaire une information complète. Aujourd'hui, cela paraît presque inimaginable à l'époque, l'accès aux bases de données était très limité et les possibilités de recherche restreintes.

Quelle a été votre relation avec la maison d'édition et son propriétaire?

Nous avons connu une phase très intense et intéressante. Reto Aeberli, malheureusement décédé trop tôt, a toujours été ouvert à de nouvelles idées. C'est ainsi que nous avons lancé une collection d'ouvrages ainsi que les séminaires FIR: «FIRST» signifiant «Finances – Droit – Impôts».

Cela suggère une approche interdisciplinaire. Comment en êtes-vous venu à cela?

À la HSG, j'ai suivi les cours du Prof. Noll. Il a écrit «Der kleine Machiavelli», dans lequel figure une courte histoire intitulée «Das Gesetz der 50-jährigen Männer». Il y décrivait les interconnexions entre la politique, les associations, le monde académique, etc.

Cette approche vous a-t-elle été utile lors de votre passage au conseil?

L'approche interdisciplinaire ainsi que le réseau m'ont aidé à constituer une clientèle très intéressante et diversifiée. À cela s'ajoutait mon domicile en Thurgovie, avec des thématiques variées dans la région DACHL.

Quelle a été la relation avec vos anciens collègues?

De mon point de vue, elles reposaient sur le principe de la confiance. En outre, j'ai eu la chance que l'on tienne souvent compte des avantages économiques, puis qu'il y ait une recherche de la structuration fiscale optimale. A moyen et long terme, tant le fisc que mes clients en ont profité.

Qu'est-ce qui vous fascinait, outre le droit fiscal?

Probablement le droit en général, en particulier le droit des sociétés. Cela a conduit à la publication d'un ouvrage – plutôt un guide – intitulé «Die Durchführung der Generalversammlung in mittelständischen Unternehmen».

Par ailleurs, j'ai pu mettre à profit pendant des années mes connaissances économiques en tant que juge suppléant auprès d'un tribunal de district. Un proc concernant la vente d'un cirque, par exemple, était particulièrement passionnant

Vous souvenez – vous d'un mandat fiscal spécial?

Pendant des années, j'ai eu le privilège d'accompagner client dans le domaine immobilier, pour ainsi dire tout le «cycle d'investissement»: l'achat d'un immeuble, la constitution d'une société immobilière, l'introduction en bourse, sa décotation puis son apport ultérieur dans un fonds. Entre-temps, il y a également eu la vente d'une filiale cotée à la Bourse de Berne. J'ai ainsi pu apporter les nombreuses expériences du droit des sociétés, du droit des marchés financiers et du droit fiscal

Une carrière académique vous aurait-elle tenté?

J'y ai réfléchi un temps et j'en ai aussi discuté avec un professeur de droit fiscal. Mon sujet de prédilection aurait été la transmission du patrimoine. Malheureusement, un travail descriptif et interdisciplinaire n'aurait pas suffi; il aurait fallu développer des modèles quantitatifs. Ce n'était pas vraiment mon domaine.

Continuez-vous à travailler comme conseiller fiscal?

J'ai eu une carrière épanouissante de conseiller fiscal. J'accompagne encore mes clients de longue date, d'autant plus que des relations amicales se sont souvent développées au fil du temps. Toutefois, je réduis ma présence au bureau. Ainsi, nous pouvons consacrer de plus en plus de temps au Tessin.

Révision par Margaux Stanton